

SAMEDI 14 MARS 2009



8^{ÈME} **DOSSIER DE PRESSE**
NUIT DE LA CHOUETTE

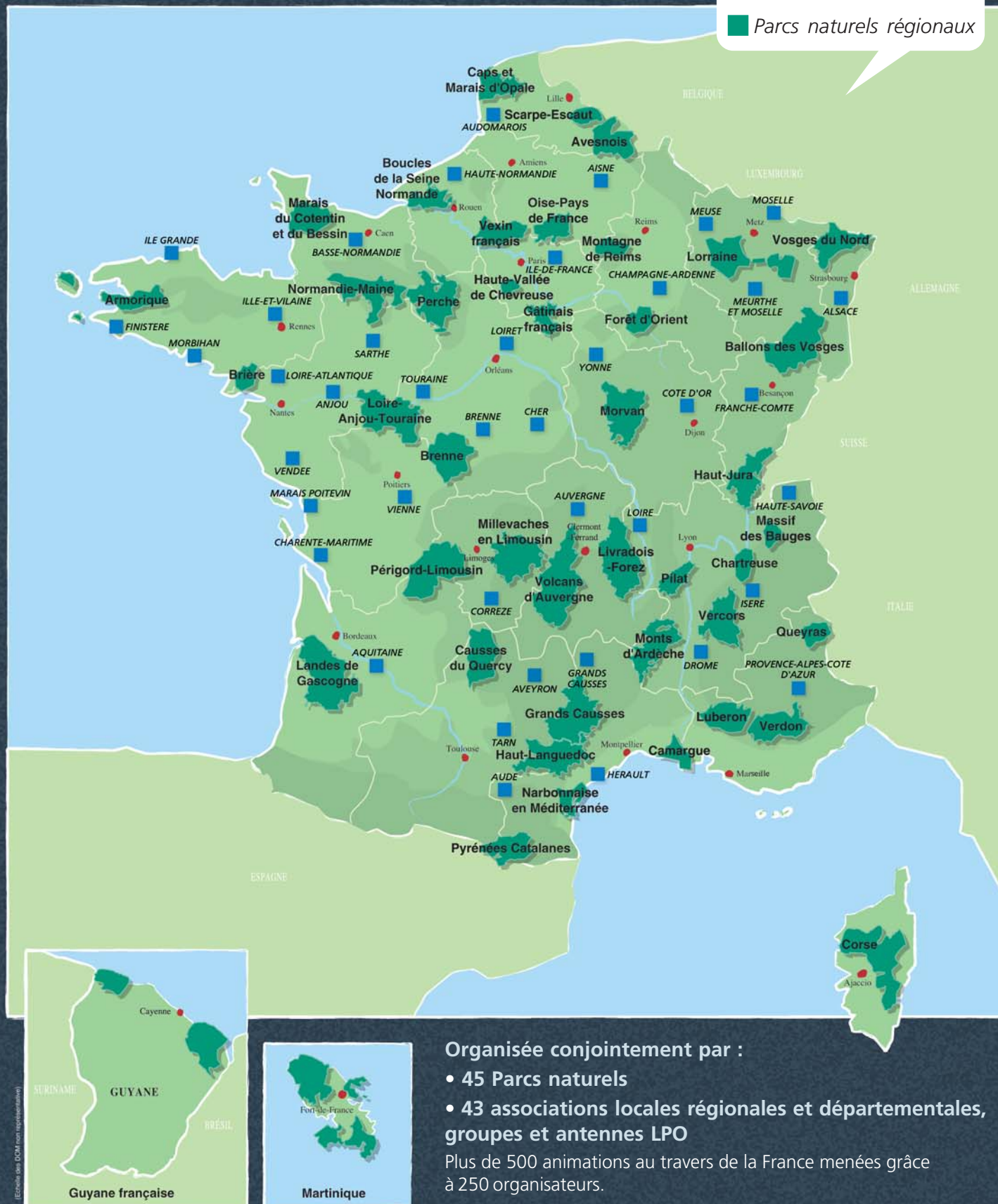
"Soirée découverte des
chouettes et hiboux"

www.parcs-naturels-regionaux.fr
www.lpo.fr



Les organisateurs

- Structures locales LPO
- Parcs naturels régionaux



Organisée conjointement par :

- 45 Parcs naturels
- 43 associations locales régionales et départementales, groupes et antennes LPO

Plus de 500 animations au travers de la France menées grâce à 250 organisateurs.

Cet événement est relayé également par plusieurs dizaines de structures en Suisse, en Belgique et en Espagne.

Rendez-vous pour la 8^{ème} Nuit de la Chouette



Tous les deux ans, et depuis maintenant plus de dix ans (1995), vous êtes des milliers, une fois la nuit tombée, à partir à la découverte de la vie des chouettes et des hiboux. En 2007, vous avez été près de 23 000 à participer aux 500 animations proposées par la LPO, les parcs naturels régionaux et deux cents autres organisateurs locaux dans le cadre de la 7^e Nuit de la chouette. La proximité de la prochaine édition (14 mars 2009) avec la pleine lune (11 mars) devrait encore faciliter l'observation de ces fascinants nocturnes.

Lors de balades au milieu des ombres, des bruits et des odeurs du crépuscule, vous pourrez observer, émerveillés, la chouette hulotte, la chevêche d'Athéna, l'effraie des clochers, les hiboux moyen ou grand-duc, et peut-être apercevoir, au détour d'un sentier, un chevreuil ou un renard en maraude, ou encore entendre l'appel flûté du crapaud alyte.

Des conférences, des diaporamas, des projections de films, des lectures, des expositions, des animations dans les écoles vous feront découvrir les mœurs de ces rapaces protégés (comportement, distribution, régime alimentaire) et les dangers qui les menacent (destruction de leurs milieux de vie, intensification agricole, raréfaction de leurs sites de nidification, trafic routier...).

Vous pourrez également vous initier à des gestes simples pour les sauvegarder (installation de nichoirs, plantation de haies et d'arbres, conduite plus lente la nuit...) et soutenir ainsi les actions mises en œuvre au quotidien, sur le terrain, par les associations comme la LPO et les parcs naturels régionaux. De spectateurs de la vie nocturne, vous deviendrez alors acteurs de la protection de ces rapaces, si attachants et si fragiles.

Combien de rapaces nocturnes nichent en France ?

Neuf espèces de rapaces nocturnes nichent en France métropolitaine. L'effraie des clochers, la chevêche d'Athéna et le hibou moyen-duc sont présents sur la quasi-totalité du territoire où ils fréquentent les bocages et les milieux ouverts. La chouette hulotte, commune elle-aussi, niche dans les bois et forêts de plaine. Le petit-duc scops, plus méridional, est le seul rapace nocturne à passer l'hiver en Afrique avant de revenir, sur notre territoire, au mois d'avril. Le grand-duc d'Europe niche à la fin de l'hiver dans les falaises des régions accidentées. La chevêchette d'Europe et la chouette de Tengmalm sont deux espèces rares qui ne fréquentent que les forêts d'altitude. Le hibou des marais, plus commun en hivernage, niche encore occasionnellement dans les marais et les friches.

Quelles espèces pourrez-vous observer ?

Chouette hulotte, chevêche d'Athéna et effraie des clochers seront fréquemment observées tandis que vous apercevrez plus occasionnellement le hibou moyen-duc, le grand duc d'Europe et la chouette de Tengmalm.

Vous pourrez également croiser des animaux en quête de nourriture : renard, chevreuil, hérisson, plus rarement un blaireau, une fouine... Les chauve-souris, tout juste sorties d'hibernation, s'activent dans les airs et les batraciens (crapauds, grenouilles, tritons...) migrent vers des points d'eau pour se reproduire.

A stylized signature in blue ink, consisting of a horizontal line above a vertical line that curves to the right.

Jean-Louis Joseph
Président de la Fédération des Parcs

A signature in blue ink that reads 'A. BOUGRAIN DUBOURG'.

Allain Bougrain Dubourg
Président de la LPO

Les menaces

Grands consommateurs de petits rongeurs et d'insectes dont ils régulent les populations, les chouettes et les hiboux se situent au sommet de la pyramide alimentaire.

Malheureusement, bien des menaces pèsent sur ces indispensables prédateurs !



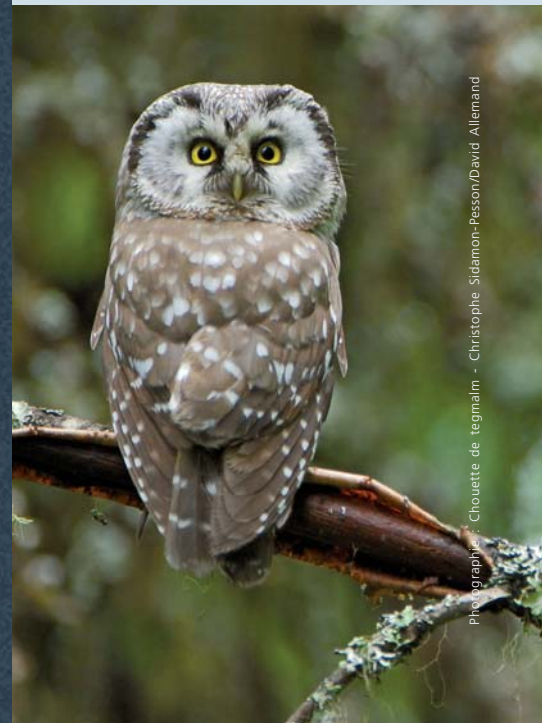
Photographie : Chevêchette - Christophe Sidamon-Pesson

Les menaces qui affectent les rapaces nocturnes sont multiples :

- La transformation des prairies en cultures, la suppression des haies et des arbres isolés, l'assèchement des marais et l'utilisation de pesticides agricoles les privent de nourriture et de sites de nidification.
- L'abattage des arbres creux empêche les chouettes cavernicoles (chevêche, hulotte, petit-duc, etc.) de nicher ; et l'engrillagement des clochers ou de certains bâtiments en interdit l'accès à l'effraie.
- Le trafic routier tue chaque année des dizaines de milliers de chouettes et hiboux qui viennent chasser à proximité des routes et autoroutes.
- La présence encore importante localement de poteaux creux, utilisés pour les télécommunications, voire comme piquets de clôture, sont autant de pièges desquels les petits nocturnes ne peuvent réchapper.
- Le grand-duc d'Europe est souvent victime des électrocutions et des collisions avec les lignes électriques.

NE RAMASSEZ PAS les jeunes nocturnes

Le ramassage des poussins tombés du nid est une réelle menace. Les jeunes nocturnes quittent le nid très tôt et continuent d'être nourris par les parents. Sans s'en rendre compte, de nombreuses personnes croient bien faire en récupérant une jeune hulotte ou un petit-duc, alors qu'il faut au contraire les laisser sur place, ou les replacer en hauteur à l'abri des prédateurs terrestres.



Photographie : Chouette de tegmalm - Christophe Sidamon-Pesson/David Allemand

Les gestes "chouettes"

[PROTÉGER] ces rapaces nocturnes et leurs sites de nidification

- installez un nichoir là où les cavités de nidification font défaut (pour cela, contactez une association de protection des oiseaux) ;
- ne dérangez pas une chouette qui couve dans un arbre, un nichoir ou un bâtiment (généralement au printemps, de mars à mai selon les espèces) ;
- laissez quelques ouvertures dans votre maison ou ses dépendances pour permettre un accès aux chouettes qui voudraient venir y nicher...

[SAUVEGARDER] leur milieu de vie

- conservez et plantez des haies et des arbres fruitiers ;
- plantez et taillez des saules têtards ;
- préservez les vieux arbres creux...

[FAVORISER LA PRÉSERVATION] de nos campagnes par des engagements plus généraux

- limitez l'utilisation de pesticides dans votre jardin ou votre verger (consultez les revues de jardinage biologique) ;
- consommez des produits locaux (pommes et poires, cidre, jus de pomme...) liés au maintien du verger traditionnel ;
- soutenez les associations qui protègent et agissent pour les chouettes ou les oiseaux en général...

[ROULER MOINS VITE LA NUIT] permet de limiter fortement les risques de collision avec les chouettes mais aussi d'autres animaux comme les hérissons...

Les Parcs naturels régionaux et la LPO mènent déjà de nombreuses actions pour la connaissance et la préservation de ces oiseaux et de leurs habitats :

- ils étudient et recensent des populations de rapaces nocturnes, analysent les facteurs positifs ou négatifs pouvant influencer sur leur survie ;
- ils posent des nichoirs, protègent des sites de nidification, aménagent des clochers ;
- ils recueillent et soignent les oiseaux blessés ;
- ils gèrent et protègent des vergers traditionnels, taillent des haies et des arbres têtards ;
- ils sensibilisent les scolaires et les adultes au rôle de ces oiseaux dans l'écosystème rural...

Sans oublier les nombreuses actions que mènent au quotidien toutes les associations naturalistes ou ornithologiques aux niveaux local, régional et national, et qui participeront à la 8^{ème} Nuit de la Chouette.

DES PELOTES POUR LES PROFS !

Pour détecter la présence d'un rapace nocturne, rien de tel que les pelotes de rejection. Non, il ne s'agit pas d'excréments mais du résidu, évacué par le bec, de tout ce que ces oiseaux ne peuvent pas digérer (os, poils) ! Ces pelotes ont une grande valeur éducative, pour montrer aux élèves le régime alimentaire de ces oiseaux de nuit. Il ne faut donc pas hésiter à les apporter à l'instituteur du village, au professeur de biologie, ou encore à les envoyer à une association de protection de la nature qui se chargera de les redistribuer aux enseignants.



Si vous êtes un ami des chouettes, vous pouvez les aider par des gestes simples et quotidiens, pour le bénéfice de la nature dans son ensemble.

Les Chouettes et hiboux dans nos paysages



Lisières, bosquets,
bocages, vergers...



Chevêche d'Athéna (*Athene noctua*). 26 cm. La chouette aux yeux d'or est encore communément répandue en France. Elle fréquente les vergers extensifs, les bocages, les périphéries des villages, etc. et niche dans les cavités des vieux arbres ou des murs. Symbole de la sagesse dans la Grèce antique, elle est aujourd'hui le symbole de la nature de proximité. La chevêche, dont les effectifs sont en déclin (entre 20 000 et 60 000 couples), est le seul rapace nocturne à bénéficier d'un plan de restauration national.



Futaies,
grands arbres...



Chouette hulotte (*Strix aluco*). 45 cm. Cette grosse chouette, grise ou rousse selon les individus, est le rapace nocturne le plus commun de France avec une fourchette d'effectifs comprise entre 60 000 et 200 000 couples. Elle abonde dans tous les milieux boisés, des grandes forêts aux boisements plus modestes proches des villes. Son hullement, qui hante toutes les ambiances nocturnes au cinéma, peut être facilement entendu tout au long de l'année.



Clochers, granges...



Effraie des clochers (*Tyto alba*). 38 cm. Cette dame blanche si mystérieuse était autrefois clouée aux portes des granges. Elle porte pourtant son cœur sur la figure, disait Brassens. Elle niche dans les granges, clochers et ruines. Elle fait deux nichées par an mais est très sensible aux hivers rigoureux. Des milliers sont chaque année tués sur les routes. Malgré sa relative abondance (environ 20 000 et 60 000 couples), l'effraie est en régression.



Hibou moyen-duc (*Asio otus*). 38 cm. Présent partout en France, ce hibou discret est relativement commun dans les paysages de bocages, les boisements épars. Il emprunte les anciens nids de corvidés, souvent dans les bosquets de conifères. Il est également possible de l'observer dans les grands parcs urbains. L'hiver, le moyen-duc forme des dortoirs de parfois plusieurs dizaines d'individus, qui se regroupent à la tombée de la nuit. La population française est évaluée à 20 000 couples, mais fluctue en fonction des cycles de campagnes.



Petit-duc scops (*Otus scops*). 21 cm. Le petit-duc est le plus petit des hiboux. Il est aussi le seul rapace nocturne à passer l'hiver au sud du Sahara. Essentiellement présent au sud de la Loire, il fréquente les milieux ouverts où abondent les vieux arbres et les insectes dont il se nourrit exclusivement. Son chant est une douce note flûtée et régulière qui retentit dès le mois d'avril, à son retour d'Afrique. Ses effectifs sont estimés à 10 000 couples, essentiellement concentrés sur le pourtour méditerranéen.



Zones rocheuses

Grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*). 72 cm. Le grand-duc, encore absent du quart nord-ouest de la France, recolonise progressivement les massifs rocheux. C'est le plus grand et le plus puissant des rapaces nocturnes d'Europe. Son chant résonne l'hiver dans les falaises des régions accidentées, mais il est très difficile de l'apercevoir. La population, en augmentation, avoisine les 1 600 couples.



Zones de conifères de
moyenne et haute montagne

Chevêchette d'Europe (*Glaucidium passerinum*). 16 cm. La chevêchette est le plus petit rapace de France : elle ne dépasse pas la taille d'un gros merle. Inféodée aux forêts de montagne, la chevêchette n'est présente que dans l'est de la France (Vosges, Jura et Alpes). Peu farouche, mais rare et cantonnée aux grandes forêts d'altitude, il est très difficile de la voir ou de l'entendre. Sa population est estimée à quelques centaines de couples nicheurs.



Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*). 25 cm. Un peu plus répandue que la chevêchette, elle affectionne les forêts d'épicéa et les boisements mixtes de montagne où elle niche dans les loges des pics noirs. Son chant mystérieux peut être entendu dans les Vosges, le Jura, les Alpes, le Massif central et les Pyrénées (environ 3 000 couples).



Marais et étangs

Hibou des marais (*Asio flammeus*). 40 cm. Le hibou des marais ne niche que rarement en France, dans les dernières landes et marécages. Mais chaque année, des centaines de hiboux des marais hivernent dans les milieux ouverts, un peu partout sur le territoire. Durant la période hivernale, il est parfois possible de les voir chasser en pleine journée. Quelques rares couples en période de reproduction et quelques centaines d'hivernants.



Quelques exemples d'actions "vedettes"



L'opération Verger et Chevêche d'Athéna

La chevêche d'Athéna a des soucis. Au cours de l'histoire, cette chouette a lié son destin aux activités humaines. Elle s'implante partout où l'homme aménage des habitats propices, colonisant vergers et bocages dans les campagnes, cultures maraîchères et jardins pavillonnaires près des villes. La révolution agricole engagée dans les années 50 rompt cette idylle. Le remembrement supprime les sites de nidification, les traitements biocides déciment les proies, insectes et micromammifères, autrefois abondants. Après une très nette diminution au cours des années 1950 à 1990, ses effectifs semblent aujourd'hui se stabiliser à 11 000 - 33 000 couples, grâce notamment aux actions de protection menées par de nombreuses

associations et notamment la LPO Alsace qui, depuis 2005, mène un projet ambitieux de restauration des vergers.

Concrètement, la LPO agit selon plusieurs axes : en intervenant directement pour la conservation de la chevêche, en participant à l'inventaire des vergers du Conseil Général du Haut-Rhin sous l'angle de la biodiversité, en réalisant des actions de renaturation en partenariat avec le Conservatoire des Sites Alsaciens, et en menant annuellement la désormais traditionnelle "opération vergers" à destination des particuliers.

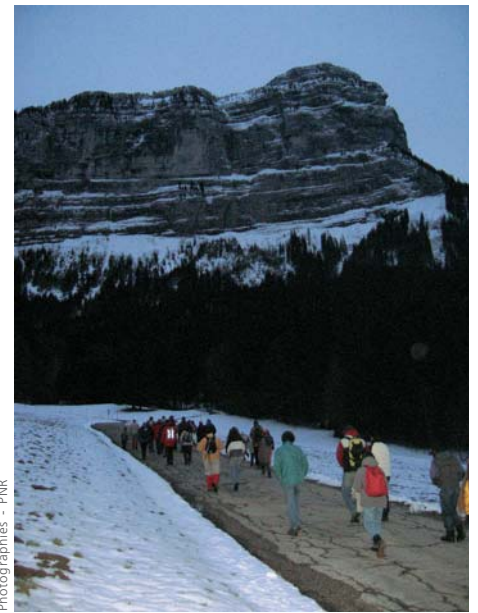
Le Projet "Préservation des vergers et de la biodiversité associée" a été initié en janvier 2005 par la Ligue pour la Protection des Oiseaux - Alsace, le Schweizer Vogelschutz- Zürich pour la Suisse, et le Naturschutzbund Freiburg pour l'Allemagne. Ce programme bénéficiait du soutien de l'Union européenne par le biais du programme INTERREG III.

L'objectif du projet était le maintien de la biodiversité caractéristique des paysages ouverts et semi-ouverts traditionnels que représente l'association pré-verger.

Ainsi, les actions visaient à privilégier le développement d'une arboriculture familiale extensive favorable à l'environnement, à cartographier la présence des espèces d'oiseaux patrimoniales, et soutenir ces dernières par la pose et le suivi de nichoirs. Un large volet axé sur la sensibilisation a également été réalisé. Ainsi, en trois années de l'opération vergers, 846 arbres fruitiers haute-tige ont été plantés sur 94 parcelles donnant lieu à autant de conventions pour préserver l'environnement et la biodiversité. En parallèle depuis 2003, ce n'est pas moins de

450 nichoirs à chevêches qui ont été installés permettant de suivre plus de couples et de protéger plus de naissances. Ainsi, ce n'est pas moins de 85 jeunes qui ont été observés à l'envol pour l'année 2008. De beaux résultats particulièrement encourageant pour poursuivre ce projet.

Contact : Bruce RONCHI LPO Alsace
alsace.inter@lpo.fr



L'exemple du Parc du Gâtinais français : une palette d'actions au bénéfice des rapaces nocturnes

Il est de plus en plus difficile pour les effraies des clochers de trouver des sites de nidification (clochers grillagés, granges fermées...). Les chevêches d'Athéna souffrent quant à elles de la disparition de leurs sites de chasse et de reproduction (arbres à cavité, haies, vergers et prairies pâturées).

La mise en place de gîtes artificiels (nichoirs) est une alternative souvent nécessaire pour favoriser le maintien des populations existantes ainsi que l'arrivée de nouvelles.

Dès 2002, suite à un article de sensibilisation, 105 personnes ont contacté le Parc. 49 sites ont été visités et 15 nichoirs ont été installés sur les plus favorables : 4 sur des sites communaux et 12 chez des particuliers. Très souvent, des conseils d'aménagement permettant l'accès des chouettes aux granges et greniers suffisent. Aujourd'hui, le Parc assure le suivi et l'entretien de presque 20 nichoirs à effraies et autant pour les chevêches.

Après l'installation d'un nichoir à effraies chez un particulier, le Parc et Chevêche 77 y ont relâché une effraie (blessée et remise sur pattes par Chevêche 77) pour favoriser son installation dans

le nichoir. La présence de petits a été constatée au printemps 2007.

Pour compléter ce dispositif, dans le cadre des subventions apportées aux communes, dès que le Parc apporte une aide à la restauration d'un édifice religieux, il étudie systématiquement la possibilité d'y installer un nichoir.

La Nuit de la Chouette est toujours un bon prétexte pour mobiliser enfants et enseignants au travers des lâchers de chouettes remises sur patte par Chevêche 77, de pose de nichoirs dans les vergers communaux mais aussi par la réalisation de masques et poèmes, sans oublier la mise en place de chartes de bonne conduite pour la préservation des rapaces nocturnes.

Depuis 2004, un partenariat est également instauré entre le Parc, l'Institut Médico-Professionnel (IMPRO) Léopold Bellan de Vayres-sur-Essonne et l'Institut Médico-Educatif (IME) Antoine Koenigswarter de Gillevoisin à Janville-sur-Juine. Leurs élèves des ateliers de menuiserie s'impliquent dans la protection des rapaces nocturnes en fabriquant pour le Parc des nichoirs à effraie et à chevêche.



[CONTACT PRESSE]

OLIVIER ANDRÉ

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

tél. 01 44 90 86 20

Fax 01 45 22 70 78

Courriel : oandre@parcs-naturels-regionaux.fr

CLAIRE LUX

Ligue pour la Protection des Oiseaux

tél. 01 42 73 56 10

Courriel : claire.lux@lpo.fr

Les **sites internet** de la Fédération des Parcs et de la LPO permettent de connaître toutes les sorties et animations de cette nouvelle édition. Près de 400 sites sont ainsi répertoriés par région et par département avec les coordonnées de l'organisateur local :

www.parc-naturels-regionaux.fr

www.lpo.fr

Pour aller plus loin...

Bibliographie et outils de sensibilisation

- *Rapaces nocturnes de France et d'Europe*, de T. Mebs et W. Scherzinger. Delachaux et Niestlé
- *La chevêche d'Athéna*. de J-C. Génot et P. Lecomte. Coll. Les sentiers du Naturaliste. Delachaux et Niestlé
- *La chouette effraie*. de J-L Vallée. Coll. Les sentiers du Naturaliste. Delachaux et Niestlé
- *Le grand-duc d'Europe*. de G. Cochet. Coll. Les sentiers du Naturaliste. Delachaux et Niestlé
- *L'anthologie des chouettes et des hiboux*, de G. Lesaffre. Delachaux et Niestlé (Ce livre passe en revue les images des rapaces nocturnes dans la littérature, la peinture, la pub, etc. en s'appuyant et en citant différents textes anciens et récents)
- Album Jeunesse : *Les chouettes, quelle famille !* de Anne Möller. Gulf Stream Editeur.



Fédération des Parcs naturels régionaux de France

9, rue Christiani • 75018 PARIS
Tél. 01 44 90 86 20 • Fax 01 45 22 70 78
www.parc-naturels-regionaux.fr
Courriel : info@parcs-naturels-regionaux.fr

Vidéos

- *Les ailes de la nuit*. 21 euros. A commander auprès du service diffusion de la LPO : 05 46 82 12 66
- *Elle est chevêche la chevêche*, de Christian Fosserat (cf. <http://cheveche.lpo.fr/actualites/actualites.htm>)
- *Grand-duc, les ailes du sphinx*, de Alain Ravayrol (cf. <http://www.le-grand-duc.com/>)

Sites Internet

- Le site Internet Chevêche de la LPO : <http://cheveche.lpo.fr/>,
- L'incontournable site Internet *Noctua*, consacré à la chevêche d'Athéna : <http://www.noctua.org/index.html>

Les outils de communication

- Les bulletins des réseaux Chevêche et Grand-duc sont disponibles sur <http://cheveche.lpo.fr/actualites/actualites.htm> et <http://www.lpo.fr/rapaces/index.shtml>
- Les cahiers techniques chevêche, effraie, chevêchette et tengmalm, téléchargeables sur le site : <http://www.lpo.fr/rapaces/index.shtml>



Ligue pour la Protection des Oiseaux

BP 90263
17305 ROCHEFORT CEDEX
Tél. 05 46 82 12 34 • Fax 05 46 83 95 86
www.lpo.fr